REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

DELIBERATION 2026/25

NOMBRES de MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Présents
16	16	11

Pour : 15 (dont 4 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
05/10/2026

Date d'affichage
05/10/2026

Objet de la délibération

Extension du bâtiment Planet'Jeunes

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

Publication ou notification le :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 073-257302315-20261007-2026_25-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL SYNDICAL « Planet'Jeunes »

73420 MERY - SAVOIE

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept octobre, à 19 heures 30, le Conseil Syndical du SIVU« Planet'Jeunes », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame la Présidente Odile VALLET

Présents : Sandrine ANDUGAR, Martine BERNON, Nathalie CHIARELLO, Bérangère E SILVA, Sylvaine FLEURIAU, Guillaume GERARD, Jane GINET, Ludivine MARTIN, Sophie MONNIER, Cédric POTHIER, Odile VALLET

Excusés : Florence CUSIN-BOZONNET, Nassim MEKEDDEM, Julie MOULIN, Corinne SORROSAL

Pouvoirs : Florence CUSIN-BOZONNET à Sylvaine FLEURIAU, Nassim MEKEDDEM à Sophie MONNIER, Julie MOULIN à Martine BERNON, Corinne SORROSAL à Nathalie CHIARELLO

Secrétaire de séance : Ludivine MARTIN

★★★★★★★★

La présidente expose que :
Les bâtiments actuels du S.I.V.U. Planet'Jeunes (497 m²) sont insuffisants pour accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes :

- Absence de salle dédiée par groupe d'enfants.
- Surcharge des espaces, limitant l'organisation des activités.

Un projet d'extension a été validé par les 4 communes membres de la SIVU Planet'Jeunes (Drumettaz-Clarafond, Méry, Viviers-du-Lac, Voglans) :

- Superficie : 272 m² (sur l'emplacement du parking existant).
- Aménagements : 3 nouvelles salles pour améliorer l'accueil des enfants et développer de nouvelles actions pour les habitants du territoire.

Le permis de construire a été déposé le 25 octobre 2024 et validé le 28 avril 2025 par la mairie de Méry.

Pour permettre la réalisation du projet, il est nécessaire :

1. De signer un contrat de promotion immobilière avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS), conformément aux articles L. 221-1 à L. 221-6 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).
2. La SAS s'engage à la réalisation du programme de construction et au suivi des opérations juridiques,

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 073-257302315-20261007-2026_25-DE

administratives et financières. Le programme de construction consiste en l'extension du bâtiment actuel sur le parking existant pour une surface d'environ [illegible] m², conformément au dossier d'esquisse annexé.
3. Le bâtiment devra être livré dans un délai de 12 mois à compter de la signature du contrat.

- Le prix convenu HT est de : 1 200 000 €
- La TVA est de : 240 000 €
- Soit un coût TTC de : 1 440 000 €

Ce prix comprend :

- La préparation de la plateforme du parking et le busage du fossé
- Le coût des travaux liés à la réalisation du bâtiment ;
- Le coût des honoraires pour les études dont le permis de construire, étude de sol, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordinateur SPS, etc. ;
- Le coût des assurances devant être souscrites par la SAS en application de l'article 18 du contrat ;
- Le montant du poste pour imprévus fixé à 10 000 € ;
- La rémunération de la SAS ;
- L'ensemble des taxes et redevances liées au permis de construire ;
- Tous les autres frais qui seraient nécessaires à la réalisation du programme hormis les frais d'emprunts et intérêts intercalaires, le coût des éventuels travaux modifiés, le prix du terrain et ses frais d'acquisition.

Les prix sont établis aux conditions économiques du mois de septembre 2026, ils sont fermes, non révisables et non actualisables.

Financement du projet :

- CAF : 300 000 € (subvention) + 200 000 € (prêt à taux zéro).
- Département : 80 000 € (subvention) sous réserve de l'engagement des 4 communes.
- Région et État : Demandes en cours.
- SIVU Planet'Jeunes : Fonds propres ou emprunt (budget à voter par le Conseil Syndical).

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la signature du contrat avec la SAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Ludivine MARTIN

La Présidente :
Odile VALLET

PLANET'JEUNES
445 rue Louis Armand
73420 Méry
Tél : 04 79 63 67 96
Site : www.planetjeunes.fr